

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 31, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 29 AOUT

Les « bien à plaindre! »

M. Henry Maret est, de tout point, un homme charmant, et nous ne connaissons guère d'écrivain plus sympathique. Louer son esprit et son talent littéraire serait une impardonnable banalité. De plus, il abonde en indulgence, sauf en ce qui concerne les ralliés — oh ! ceux-là, il les abomine cordialement et les poursuit d'une haine immortelle ! — et il nous arrache de douces larmes en nous dépeignant le sort impitoyable réservé aux anarchistes. Nous aurions défié qui que ce soit, « le ciel, oui, le ciel même ! » de nous extirper un sanglot sur les fils de Vaillant et de Caserio. M. Maret opère, lui-même, ce miracle.

Ce n'est pas qu'il leur épargne de terribles vérités. Nous savons quelques-uns qui ne se relèveront point de la bordée : « S'il existe au monde — déclare-t-il rigide — une doctrine qui ne puisse pas recourir à l'emploi de la violence pour s'imposer, c'est bien l'anarchie. » Il ne répugne donc point à l'idée d'ouvrir, quelque part, un champ d'expérience aux volontaires de la secte à Vaillant. Nous avons déjà exprimé le souhait que ce champ d'expérience fût situé de manière à rendre difficile le retour brusque et inopiné des colons dans le vieux monde si mal organisé, dont ils prétendent ne pas vouloir et qui, en tout cas, ne veut pas d'eux ni de leurs chastes pratiques. M. Henry Maret néglige ce point géographique ; mais il parle des anarchistes en termes si justement sévères qu'on peut bien le croire d'accord avec nous pour désirer qu'une certaine distance sépare leurs futures Kerguelen de l'ancien continent.

Toutefois, M. Maret redoute que, sous l'impression d'une juste appréhension, on n'applique aux collectivistes, soupçonnés de cousinage secret avec les anarchistes, le traitement réservé à ces derniers.

Que M. Maret se rassure. Si, par un sentiment de désintéressement dont il doit nous savoir gré, nous nous résignons à nous dépouiller du diamant anarchiste, c'est le moins que nous conservions, ainsi qu'une poire pour la soif, messieurs les collectivistes, bien que d'une eau inférieure comme bijou social.

Mais, ajoute M. Maret, ces pauvres anarchistes n'ont-ils pas le droit de protester contre la mesure abusive qui les atteint et d'objecter ceci :

« En nous isolant, vous nous rejetez dans la barbarie. »

Pardon. Où ces messieurs voient-ils qu'on se propose de les priver des bénéfices que les longues expériences de l'humanité concèdent actuellement à tous les vivants ? Il ne s'agit que d'une villégiature illimitée. Si on leur donne un territoire à eux, on ne les y jettera pas nus et dépourvus de tous les instruments de travail ou de tous objets qui peuvent agrémenter l'existence. On ne leur proposera pas de recommencer Robinson Crusoe et de fabriquer des casserolotes avec une poignée de vieux clous rouillés, des miroirs avec une plaque de fer blanc frottée de sable. Nous leur assurerons, le vivre, le couvert, le vêtement et les objets de toilette ; nous en donnons notre royale parole à M. Maret.

Voici ce qu'ajoute notre éminent adversaire :

« En éliminant les adeptes de la nouvelle secte, vous oubliez qu'ils sont des apôtres, qu'ils tiennent à prêcher les incroyables et à les convertir, et que, leur interdisant la parole, c'est ressusciter les baïllons rougis à blanc de Torquemada. »

Leur couper le sifflet, jamais de la vie ! Nous les invitons seulement, avec toute la politesse requise, d'aller prédicationner plus loin, très loin, hors de portée de nos ouïes. Il est, tout là-bas — nous leur fournissons le moyen de ressusciter et même d'éclipser Christophe Colomb, — des terres, peut-être des mondes inconnus peuplés de natures primitives sur lesquelles ils expérimentent leurs évangiles et leurs codes nouveaux, dans tous les essais et développements qu'ils comportent. Chez nous, tant que la propagande pourra se borner à des brochures et à des conférences où ne sera recommandé, ni enseigné, ni célébré le meurtre expiatoire, une liberté sans bornes est laissée à vos pauvres amis. L'apostolat anarchiste se distinguant des autres précisément en ce qu'il recourt à des moyens de persuasion tout spéciaux et en ce que les catéchumènes ne vous demandent pas votre consentement avant de vous fourrer un couteau dans l'estomac, ou de vous dynamiter, nous nous bornons à constater, — entre les anarchistes, et les collectivistes que nous admirons sous la réserve du plus strict bénéfice d'inventaire, — une petite différence de système et de procédé sur laquelle nous prenons la liberté d'attirer l'attention du lecteur.

Peut-être même, après réflexion, M. Henry Maret, que nous prisons très fort et très sincèrement, admettra-t-il que cette menue dissemblance autorise la société à se montrer plus réservée vis-à-vis des anarchistes purs qu'envers leurs frères, similaires et caudataires.

INFORMATIONS

Le sultan du Maroc ressuscité

Il est inexact que le Sultan soit mort. Il a souffert d'une attaque de fièvre, mais il va mieux.

Désarmement

D'après la *Gazette de France*, M. le ministre de la guerre a décidé de renvoyer, par anticipation de un et deux ans, dans leurs foyers, 25,000 hommes de la classe 1891, et 36,000 hommes de la classe 1892.

Au total, 61,000 hommes de moins sous nos drapeaux.

L'année prochaine, par l'application du même système, la diminution de nos effectifs sera portée à 72,000 hommes.

Ça fera plaisir à l'Allemagne probablement.

Echec à Tombouctou

On lit dans l'édition du soir du *Journal des Débats* :

« Nous avons publié ce matin, en dernière heure, une dépêche de Saint-Louis du Sénégal, d'après laquelle le bruit courait dans cette ville que nous avions subi un nouvel échec à Tombouctou : « Après trois jours de combat, disait la dépêche, deux compagnies auraient été anéanties dans une sortie. »

Au ministère des colonies on dément cette nouvelle.

Sursis pour l'exécution de Bruneau

Quelques heures avant l'exécution qui devait avoir lieu, hier matin, ordre officiel a été donné d'y surseoir. Le bourreau attend, à Laval, la décision de M. le Président de la République qui doit recevoir, aujourd'hui, à Pont-sur-Seine, M^r Dominique, défenseur de Bruneau.

Interdiction du député socialiste Pierre Vaux

Dans une grande réunion tenue, avant-hier, à Dijon, le parti ouvrier socialiste dijonnais a pris les décisions suivantes concernant M. Pierre Vaux, député de la 1^{re} circonscription de Dijon :

« 1^o M. Pierre Vaux est exclu des rangs du parti ouvrier socialiste, fédération de l'Est.
» 2^o Sera envoyée au président de la Chambre la démission de député que M. Pierre Vaux avait signée en blanc lors de sa candidature. »

Ces résolutions sont prises parce que, d'après le procès-verbal, M. Vaux ne se conforme pas aux engagements moraux et financiers qu'il avait pris lors de la campagne électorale menée en sa faveur par le parti ouvrier.

Les anarchistes en Angleterre

Le *Morning Post* dit que les anarchistes étrangers résidant à Londres, contrariés par la surveillance de la police, vont s'établir par petits groupes dans les villes de province.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux chefs de police en province une lettre-circulaire dans le but d'empêcher la vente des produits chimiques employés pour la fabrication des explosifs.

Les pharmaciens sont invités à informer la police toutes les fois qu'un achat sera fait de ces produits.

Massacre de Japonais à Formose

Un télégramme de Yokohama au *Times* rapporte que 50 Japonais qui étaient engagés sur les chantiers du campbre, à Formose, ont été massacrés.

La baisse des vins dans le Midi

Nîmes, 28 août. — Au grand marché des vins tenu hier, il s'est traité de grosses affaires atteignant plus de cent mille hectolitres.

Plusieurs caves de 30,000 et 20,000 hectolitres d'Aramon ont été vendues à 9 fr. et 9 fr. 50 l'hectolitre.

Une cave de 20,000 hectolitres d'Alicante et de Bouschet a été vendue à 12 fr. 50 l'hectolitre.

Sur plusieurs points du département, les vendanges sont commencées ; elles seront générales la semaine prochaine.

La récolte s'annonce abondante.

Deux noyés à la Nouvelle (Aude)

Avant-hier soir, au moment où de nombreuses personnes se baignaient sur la plage de la « Nouvelle », six des baigneurs les plus avancés dans la mer ont été renversés par une énorme vague et ont disparu sous les flots.

Quelques courageux citoyens se sont immédiatement portés à leur secours, mais aucun service de sauvetage n'étant organisé sur cette plage, on n'a pu, malgré les plus louables efforts, sauver tous les baigneurs en danger.

Deux d'entre eux, Gabriel Benne, élève en pharmacie, natif de Hauterive (Tarn), et Louis Soucaille, élève au petit séminaire de Narbonne,

avaient disparu, et le cadavre de ce dernier n'a été trouvé qu'hier matin.

Ce douloureux événement a produit une très vive impression.

Explosions anarchistes à Montauban

Avant-hier matin, vers deux heures, une violente explosion s'est produite sur une fenêtre de la façade postérieure du Cercle militaire. Les vitres ont été brisées. Cette explosion a produit une certaine émotion dans le quartier.

L'engin était composé de pétards et de fusées.

On est sur les traces d'un étranger, âgé de 43 ans, qu'on a vu rôder la veille.

Deux autres explosions se sont produites rue de la Banque et place Lefranc.

Venette d'un tribunal

Le mineur Carl Lodz, poursuivi devant le tribunal d'Essen et condamné pour diffamation contre des fonctionnaires à quinze jours de prison, a tiré un coup de revolver sur les juges.

Il a tourné ensuite son revolver contre lui-même.

Heureusement personne n'a été atteint, mais une terrible panique s'est élevée. Les juges et le public se sont sauvés épouvantés.

Seul, le procureur du roi est resté à son siège et a requis contre Lodz un châtement exemplaire.

Le fils de Bazaine

Le fils de Bazaine, entré dans l'armée espagnole, avait, peu de temps après la mort de son père, quitté son régiment pour se rendre au Mexique, afin d'y arranger les affaires de sa mère dont les biens avaient été saisis jadis par le gouvernement du président Juarez.

Aujourd'hui, M. Bazaine vient de solliciter de la reine-régente la grâce de pouvoir reprendre sa place dans l'armée espagnole. Ses tentatives auprès du gouvernement mexicain n'ont pas abouti.

Les biens de l'ex-maréchale ne lui ont pas été rendus, et le voyage de M. François Bazaine à Mexico a fait disparaître les dernières ressources de sa famille, qui se trouve actuellement dans un état voisin de la misère.

BULLETIN FINANCIER

28 août 1894.

L'approche de la liquidation rend le marché nerveux ; après un début en hausse sur hier, nos rentes rétrogradent assez vivement. Nous croyons qu'il n'y a dans ce fait qu'un mouvement nécessité par l'approche de la liquidation et non pas par les diverses rumeurs qu'on met en circulation et qui ont besoin d'être confirmées.

Le 3 0/0, de 103.80, revient à 103.50.

Les actions de nos grands établissements de crédit n'ont que peu de variations. Le Crédit Foncier s'inscrit à 900 fr. Le Comptoir national d'Escompte s'avance à 516.25

La Banque des Pays-Autrichiens est ferme à 345.

Nos grands chemins font bonne contenance. Tous les fonds étrangers, après avoir ouvert en hausse, ont suivi le mouvement de nos rentes.

L'Italien ne s'éloigne guère du cours de 82. L'Extérieure, sur le bruit de la mort du Sultan du Maroc, revient de 67 1/2 à 67.

Les fonds ottomans sont bien tenus. Même note sur les fonds austro-hongrois.

En Banque, la Mossamédès cote 31.87 1/2. La compagnie commence l'exploitation du commerce dans sa vaste concession.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 29 Août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 22°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 21°
Midi,	765 m/m	au-dessus 26°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	1 m/m	
Température minima de la nuit.		au-dessus 17°

Officier étranger

M. Moulay-Ali, sous-lieutenant dans la cavalerie de la garde de S. A. le Bey de Tunis, est autorisé à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur.

Réunion d'anciens militaires

Les anciens militaires de l'arrondissement de Saumur non retraités, et ayant accompli 14 années de services et plus, antérieurement à la loi du 23 juillet 1881, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 1^{er} septembre, à 8 heures du soir, au Café National (salle du 1^{er} étage), pour recevoir diverses communications ayant rapport au projet de loi déposé à la Chambre par MM. les députés Brincart, Le Gavrian, de Montfort, et plusieurs de leurs collègues, ayant pour objet d'accorder une pension à ces anciens militaires.

Le lecteur en baisse

AU RÉDACTEUR DE « L'ECHO SAUMUROIS »

Dans deux articles vertement troussés, vous blaguez les gens quelconques qui s'annoncent au journalisme sans en avoir ni les moyens intellectuels, ni même le goût. Vous n'épargnez pas non plus les patrons de ces malheureux cuisiniers, les commanditaires, désirant faire avaler au public leurs idées étroites et leurs opinions de circonstance.

En cela vous avez cent fois raison.

La conséquence forcée d'un pareil état de chose, c'est le dégoût et l'abandon bientôt systématique des lecteurs de nos journaux de province.

Quel remède apporter au mal ?

Il est simple, mais peut-être un peu coûteux pour commencer.

Que les directeurs de journaux, aussi bien les imprimeurs que les hommes politiques, s'assurent le concours de rédacteurs intelligents et honnêtes : ils verront bientôt revenir à eux les abonnés et les lecteurs qui les fuyaient. Bourgeois, commerçants, ouvriers demanderont bien moins de haute et assommante politique, à l'instar de Paris, que l'esprit, la verve saine et modérée, le savoir-vivre et surtout

l'impartialité qui sont — je le reconnais sans peine — la règle de conduite et la devise de l'Echo Saumurois. UN VIEUX LECTEUR.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du lundi 27 août

Acte est donné à M. le Préfet de son rapport sur le compte de gestion de l'administration des haras en 1893, et l'on vote une somme de 20,000 fr. pour les constructions à faire au dépôt d'Angers. Voté aussi, sur le rapport de M. Gigot, les crédits habituels relatifs à la ferme-école du Prierre.

M. de La Bourdonnaye, au nom de la 3^e commission, exprime un vœu qu'il adresse à M. le ministre de la guerre, pour lui demander de revenir sur sa décision prise de distraire du 135^e deux compagnies qui iront tenir garnison à Fontevault. — Approuvé à l'unanimité.

Sur la question des tramways d'Angers, le Conseil général entend l'exposé du dernier projet soumis à la commission spéciale et préféré par elle. C'est celui que sont venus exposer, la semaine dernière, MM. Gramont et Faye : comme moteur, ils choisissent l'électricité ; ils auraient en été dix-huit trains en circulation, en hiver vingt-quatre ; et, en dehors du réseau extérieur pour la Pyramide et Erigné, ils construiraient un second réseau reliant les deux cimetières et les deux gares en passant par la place du Ralliement, et sur lequel les trains partiraient régulièrement à dix minutes d'intervalle, au tarif de 10 centimes par portion de trajet ou 15 centimes par trajet complet. Le point le plus intéressant pour la ville, c'est que les concessionnaires engageraient l'entreprise à leurs risques et périls, sans réclamer aucune subvention.

Le Conseil émet le vœu le plus pressant pour que cette très utile question soit rapidement résolue.

Dans un remarquable rapport, M. le comte de Blois expose ensuite l'état de la question sur le projet d'étude d'une ligne de Candé à Angers. Suivant les conclusions de la Commission, d'ailleurs favorables au projet en lui-même, il déclare que le chiffre des dépenses prévues est inabordable et que, pour parer à cette grosse difficulté, il serait préférable de s'en tenir au raccordement pur et simple avec les tramways au pont de Brionneau.

Les tramways, avec leur force motrice bien calculée, seront largement suffisants pour relier à la gare Saint-Laud, et de cette façon on aura épargné au département une énorme dépense.

Après une longue discussion engagée à ce sujet entre MM. de Castries, Bichon, Leroy, Boutton et Guibourg, le Conseil décide la mise à l'étude du projet, mais prend aussi en con-

sidération un amendement présenté par M. de Castries.

M. Grignon lit ensuite un rapport sur la navigabilité de la Loire, qui amène M. Boutton à protester contre certaines mesures mal comprises du service des ponts et chaussées.

M. Frémy reprend alors, dans un discours écrit, sa théorie de la canalisation de la Loire, autour de laquelle il réussit à réunir 4 voix seulement, et après un vœu relatif à l'entretien des rivières du département, le Loir, la Sarthe, la Mayenne, etc., suivi de deux ou trois questions sans importance, la séance est levée et la session close.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Concours du dimanche 26 août 1894
A ALLONNES

LISTE DES LAURÉATS

VIEUX SERVITEURS. — HOMMES

1^{er} prix, 20 fr. — M. René Bontemps, chez M. Bruas, à Brain-sur-Allonnes, 30 ans de services.

2^e prix, 15 fr. — M. René Herrault, chez M. Charpentier, à la Martinière (Allonnes), 27 ans de services.

3^e prix *ex æquo*, 5 fr. — M. Pierre Brisset, chez M. Martineau, à Brain, 17 ans de services, et M. Louis Thibault, chez M^{me} Beauvais, à Varennes, 17 ans de services.

4^e prix, 5 fr. — M. René Fourrier, chez M^{me} Beillard, à Vivy, 14 ans de services.

FEMMES

1^{er} prix *ex æquo*, 15 fr. — M^{lle} Célestine Vergoudy, chez M. Davy, à Neuillé, 28 ans de services, et M^{lle} Louise Verrou, chez M. Ory, à Allonnes, 28 ans de services.

2^e prix, 5 fr. — M^{lle} Amélie Fournier, chez M^{me} Delalande, à Varennes, 26 ans de services.

3^e prix, 5 fr. — M^{me} Anne Trevert, chez M. Charrier, à Vivy, 24 ans de services.

4^e prix, 5 fr. — M^{lle} Clémence Evain, chez M. Bloudeau, à La Breille, 20 ans de services.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur proposera pour une récompense à la Société Industrielle et agricole d'Angers : MM. René Bontemps et René Herrault (section des hommes) et M^{lles} Célestine Vergoudy et Louise Verrou (section des femmes), lesquelles récompensées seront décernées à Angers, le 22 septembre 1894, à l'occasion du 48^e concours départemental.

ESPÈCE CHEVALINE

Poulainières

1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 50 fr. — M. Raymond Girard, à Saumur.

2^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr. — M. Louis Besnard, à Allonnes.

3^e prix, diplôme de médaille de bronze et 30 fr. — M. Sirotteau, à Saint-Lambert-des-Levéés.

4^e prix, mention honorable et 20 fr. — M. Louis Joulain.

5^e prix, prime de 10 fr. — M. Bressière, à Allonnes.

Poulains de un an

1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 50 fr. — M. Riché, à Varennes.

2^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr. — M. Marchau, à Brain.

3^e prix, diplôme de médaille de bronze et 30 fr. — M. Fremin, à Montfort.

4^e prix, mention honorable et 20 fr. — M. Reveau, à Distré.

5^e prix, prime de 10 fr. — M. Bouvet, à Allonnes.

Poulains de deux ans

1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 50 fr., médaille de bronze de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture. — M. Bouvet, à Allonnes.

2^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr. — M. Sirotteau, à Saint-Lambert-des-Levéés.

3^e prix, diplôme de médaille de bronze et 30 fr. — M. Tranchant, à Villebernier.

4^e prix, mention honorable et 20 fr. — M. Roux, à Rou-Marson.

5^e prix, prime de 10 fr. — M. Rossignol, à Distré.

Poulains de trois ans

1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 50 fr. — M. Chartrain, à Saint-Clément-des-Levéés.

2^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr. — M. Benon, à Bagneux.

3^e prix, diplôme de médaille de bronze et 30 fr. — M. Boiscotte, à Varennes.

4^e prix, mention honorable et 20 fr. — M. Chassier, à Vivy.

5^e prix, prime de 10 fr. — M. Chartrain, à Saint-Clément-des-Levéés.

Poulains de un an

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre au nom du Gouvernement de la République. — M. Huet, à Saumur.

Poulains de deux ans

Médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, au nom du Gouvernement de la République. — M. Jean Régner, à Allonnes.

Médaille d'argent offerte par le Syndicat des agriculteurs du canton Nord-Est. — M. Bressière, à Allonnes.

Poulains de trois ans

Médaille de bronze offerte par le Syndicat des agriculteurs du canton Nord-Est. — M. Borien, à Allonnes.

ESPÈCE BOVINE

Taureaux reproducteurs d'un an

1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et prime de 50 fr. — M. Regnier-Delalande, à Varennes.

30 Feuilleton de « L'Echo Saumurois »

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

Tout le reste de la soirée, tandis qu'on riait et causait bruyamment, Mademoiselle Mauduit, rêveuse, se disait, les yeux fixés sur le jeune ingénieur :

— Je crois qu'ils ont raison, tous : Albéric Daltier n'est point fait du même bois que les autres jeunes gens. Mais voilà, qu'y a-t-il sous cette enveloppe froide ? Mon oncle m'affirme toujours qu'il faut se méfier des eaux dormantes et des dévots. Mon oncle se trompe-t-il ou bien Albéric fait-il exception à la règle ? Il est tellement supérieur à tous ces beaux diseurs qui papillonnent ici et passent leur vie entre le boulevard, la brasserie et la salle de jeu !

Et, plus rêveuse encore, elle ajouta :

— Celui-là mérite d'être aimé vraiment. Car sans cela que serait donc l'amour, cette chose chantée à travers tous les siècles, ce soleil qui brille sur tous les pays, pour le riche comme

pour le pauvre ?

Le lendemain, plus matinal que les autres invités des Marnes, Albéric se promenait aux alentours du parc, profitant de sa liberté pour respirer l'air pur, un peu frais, que lui refusait la chaude Provence.

Non loin de lui il aperçut la ferme propre et plantureuse dont le voisinage ne déparait ni les jardins ni l'habitation de Simiès.

Un spectacle intéressant attira l'attention du promeneur : à l'extrémité de la cour un vieillard était assis sur un banc, une écuelle de soupe sur ses genoux ; il était aveugle et paralysé des bras, ses mains tremblantes ne pouvaient même porter à sa bouche la cuiller d'étain. Il était venu demander un morceau de pain à la ferme : on lui avait donné une soupe chaude, mais personne ne poussait la charité jusqu'à lui porter aide.

Par bonheur, une élégante amazone, qui passait devant la cour, était entrée, descendue de son cheval qu'elle avait attaché par la bride à un arbre, et, repliant sur son bras gauche la longue traine de sa robe, elle était venue au vieillard fort embarrassé et pourtant affamé.

Cette jeune femme tournait le dos à l'ingénieur ; il ne voyait d'elle qu'une taille svelte

un peu frêle, de beaux cheveux châtain fauve tordus sous le petit feutre orné d'une gaze flottante. La jupe relevée de côté laissait apercevoir deux petits brodequins moulant un pied exquis ; sa main gantée d'une longue peau souple, allait et venait de l'écuelle rustique à la bouche de l'aveugle avec une adresse parfaite ; l'autre qu'elle avait libre tenait le pomeau d'une cravache mignonne.

Tout près de là, le cheval piaffait doucement.

Quand le frugal repas fut terminé, la charmante amazone posa l'écuelle à terre pour que le caniche de l'aveugle y pût donner un coup de langue, puis elle tira de sa bourse une pièce de cinq francs, et, entr'ouvrant sans dégoût la vareuse usée et souillée du malheureux, elle y glissa l'argent.

Le vieux mendiant se répandit en bénédictions que la jeune femme interrompit en disant de sa voix cristalline, tout en détachant sa monture :

— Une autre fois il faudra venir à la maison, mon ami, vous y serez servi, et si je ne m'y trouve pas dans ce moment, je donnerai des ordres pour qu'on s'occupe de vous.

Albéric reconnut ce timbre de voix musical et un peu bref en même temps ; justement l'a-

mazone, en se détournant, laissa voir son fin profil dont le voile de gaze ombrava la délicate blancheur.

C'était Mademoiselle Mauduit.

Elle était bien descendue seule de cheval, mais remonter c'était une autre affaire ; elle allait appeler un garçon de ferme qui sortait d'une étable, quand Albéric s'avança et offrit son aide.

Gilberte, qui ne le savait point là, eut un léger froncement de sourcils : il ne lui plaisait pas d'être vue dans l'exercice de sa charité ; cependant elle accepta sa main, et l'effleura rapidement de sa petite bottine en souhaitant le bonjour au jeune homme.

Puis, toute rougissante, elle cravacha sa monture qui s'élança sur la route.

Albéric s'approcha du mendiant et joignit son aumône à celle de sa cousine.

— Cette jeune fille est bien bonne, n'est-ce pas ? demanda-t-il à l'infirme.

— Ah ! monsieur, bonne comme les anges, quoiqu'elle soit la nièce de M. Simiès. Je ne la rencontre jamais sans qu'elle ne m'adresse une parole encourageante et ne garnisse mon gousset. Je n'aime pas trop à aller du côté du château, car M. Simiès n'est pas comme Mademoi-

nes, qui sera présenté pour la prime d'honneur à la Société Industrielle et Agricole d'Angers le 23 septembre 1894, au 48^e concours départemental de l'espèce bovine.

2^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr. — M. Millerand-Chalet, à Varennes.

3^e prix, diplôme de médaille de bronze et 30 fr. — M. Rabineau, à Allonnes.

4^e prix, mention honorable et 5 fr. — M. Fontaine, à Villebernier.

RACE BOVINE

Taureaux de deux ans

1^{er} prix, diplôme de médaille d'or, médaille de vermeil offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture et 50 fr. — M. Brazille, à Vivy.

2^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr. — M. Louis Besnard, à Allonnes.

3^e prix, diplôme de médaille de bronze et 30 fr. — M. Derussé, à Allonnes.

4^e prix, mention honorable et prime de 5 fr. — M. Martin, à Saint-Lambert-des-Levéés.

Génisses de un à deux ans

1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 40 fr. — M. Machel, à Allonnes.

2^e prix, diplôme de médaille d'argent et 30 fr. — M. Fourrier-Méon, à Vivy.

3^e prix, diplôme de médaille de bronze et 20 fr. — M. Bretault, à Allonnes.

4^e prix, mention honorable et 10 fr. — M. François David, à Neuillé.

Médaille de bronze, offerte par le Syndicat du canton Nord-Est. — M. Magot, à Varennes.

Vaches laitières

1^{er} prix, diplôme de médaille d'or et 50 fr. — M. Villeronde, à Allonnes.

2^e prix, diplôme de médaille d'argent et 40 fr. — M. Bretault, à Allonnes.

3^e prix, diplôme de médaille de bronze et 30 fr. — M. Mathieu Regnier, à Varennes.

4^e prix, mention honorable et 20 fr. — M. Eugène Cornilleau, à Vivy.

5^e prix, prime de 10 fr. — M. Derussé, à Allonnes.

Médaille de vermeil offerte par M. le Ministre de l'agriculture. — M. Chassier, à Vivy.

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'agriculture. — M. Mercier, à Allonnes.

Médaille d'argent offerte par le Syndicat du canton Nord-Est. — M. Maurice Guillot, à Brain.

ESPÈCE OVINE

Béliers

Diplôme de médaille d'argent et 5 fr. — M. Le Pelletier, à Neuillé.

Prime de 5 fr. — M. Guillon, à Brain.

Brebis

Diplôme de médaille d'argent et 5 fr. — M. Chauvigneau, à Villebernier.

Prime de 5 fr. — M. Coulon, à Allonnes.

Prime de 5 fr. — M. Alexis Petit, à Allonnes.

Prix d'ensemble

Diplôme de médaille d'argent et 10 fr. — M. Le Pelletier, à Neuillé.

ESPÈCE PORCINE

Verrats

Rappel de 1^{er} prix. — M. Lepsey, à Rou-Marson.

Diplôme de médaille d'or et 15 fr. — M. Guillot, à Brain.

Diplôme de médaille d'argent et 10 fr. — M. Langé, à Varennes.

Diplôme de médaille de bronze et 10 fr. — M. Chauvin, à Neuillé.

Mention honorable et 5 fr. — M. Simon, à Allonnes.

Truies

Diplôme de médaille d'or et 40 fr. — M. Philippe Morisseau, à Allonnes.

Diplôme de médaille d'argent et 10 fr. — M. Joseph Chevé, à Allonnes.

Porcs gras

Diplôme de médaille d'or et 40 fr. — M. Manry, à Saumur.

Prix d'ensemble

Diplôme de médaille d'argent et 10 fr. — M. Manry, à Saumur.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Coqs et Poules

Diplôme de médaille d'argent et 10 fr. — M. Sevaut, à Allonnes.

Diplôme de médaille de bronze et 5 fr. — M. Bouvet, à Allonnes.

Pintades

Prime de 5 fr. — M. Mercier, à Cravant, commune d'Allonnes.

Dindons

Prime de 5 fr. — M. Le Pelletier, à Neuillé.

Canards

Primes de 5 fr. — M. Fourrier, à Vivy; M. Médard, à Allonnes; M. Le Pelletier, à Neuillé; M. Moreau-Engelmann, à Allonnes; M. Méchine, à Allonnes.

Oies

Primes de 5 fr. — M. Manry, à Saumur; M. Le Pelletier, à Neuillé.

Lapins

Primes de 5 fr. — M. Manry, à Saumur; M. Boucher, à Bonneveau, commune de Brain.

Prix d'ensemble pour les animaux de basse-cour

M. Le Pelletier, à Neuillé.

ESPÈCE CAPRINE

Prime de 5 fr. — M. Verneau, à Allonnes. (A suivre.)

GENNES

Fort et mystérieuse assommade

L'affaire manque absolument de clarté. Nous allons, néanmoins, tenter d'en donner la carcasse, ce qu'on appelle « les grandes lignes » chez les journaux de haut vol.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 2 heures du matin, un inconnu, paraissant un nomade, entra dans la salle de M. Abélard, maître d'hôtel à Gennes, et demandait à boire, étant déjà très allumé. On le servit et, quand

il fit du tapage, M. Abélard le mit dehors, avec l'aide d'un sieur Lemoine, domestique aux environs, puis ferma sa porte sur Lemoine et sur l'inconnu.

Une demi heure après, arrivait à la gendarmerie Lemoine qui se plaignait d'avoir été assommé par le trimardier assisté d'un camarade et d'une femme et accusait trois morsures à la jambe. Les gendarmes se lancèrent à la poursuite des assommeurs et, chemin faisant, rencontrèrent Paris, carrier à Gennes, qui, la figure ensanglantée et les vêtements déchirés, corrobora le récit de Lemoine et révéla que, en arrachant ce dernier au trio de « marquemal », il avait attrapé sa large part de torgnoles. Sa déposition notée, on reprit la course et on rejoignit la bande composée de M. et M^{me} Collard, marchands forains, et de M. Trioufle, artiste lyrique, momentanément au service des Collard. On les interrogea.

Collard prétend qu'il est la victime; que, entré chez M. Abélard, et pris de vin, il avait reçu, on ne sait d'où, un coup de poing qui l'abattit sur terre; qu'un homme se jeta ensuite sur lui et le mordit à la lèvre supérieure et que, en se débattant, il rencontra une jambe dans laquelle il enfonça inconsciemment sa mâchoire.

M^{me} Collard soutient que son mari, elle et le serviteur ont été, sans provocation, massacrés par trois ou quatre individus parmi lesquels figurait Lemoine; et l'« artiste à lyre » proteste de sa complète neutralité.

Les gendarmes de Gennes n'ont pu que consigner les diverses versions, laissant au tribunal correctionnel la tâche ingrate d'y démêler la vérité.

Terrible empoisonnement par les champignons

CINQ MORTS

Jeudi soir, une famille de nomades de sept personnes, allant de Beaufort à Mazé, fit un copieux repas de champignons récoltés dans son trajet à travers la campagne. Les symptômes d'empoisonnement se manifestèrent vendredi matin. M. le docteur Hacque fut prévenu, et, reconnaissant les signes évidents d'un empoisonnement, ordonna aussitôt de puissants vomitifs. Les malades furent soignés avec le plus admirable dévouement par les religieuses de l'hôpital de Mazé où ils avaient été recueillis d'urgence, mais déjà le mal était sans remède.

Samedi matin, Charles Richard, cuisinier, âgé de 36 ans, né à Longué, auteur involontaire de l'accident, mourait dans d'épouvantables souffrances. Quelques instants après, deux autres succombaient également, Françoise Julot, 60 ans, et sa fille Joséphine, 13 ans.

Le lendemain dimanche, on enregistrait encore deux décès: ceux de Pauline Demarais,

— Eh bien, répondit Albéric en pressant ses doigts frêles dans sa main robuste, il vous faudra venir faire connaissance avec ma famille; cela ne vous sourirait guère peut-être tout de suite, mais souvenez-vous que du jour où vous souffrirez, où vous aurez besoin d'un lieu calme et propice à rasséréner votre âme, vous pourriez venir à nous. La maison de mes parents vous sera toujours ouverte et l'on saura vous y consoler.

— Je vous promets de me rappeler cela, dit Gilberte gravement; mais combien je ferai tâche dans ce milieu si parfait!

— Ne vous inquiétez pas de cela. Au fond fond vous êtes cent fois meilleure qu'on ne le croit.

Et, entrant au salon, il laissa Mademoiselle Mauduit toute songeuse.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 28 Août 1894

3 0/0	103 55
3 0/0 amortissable	104 50
3 1/2	108 40

19 ans, et de Pierre-Louis Julot, 18 ans, chanteurs ambulants.

Cet épouvantable accident a produit une très pénible émotion à Mazé; on en parle sans cesse et l'on s'associe surtout à la triste situation de ceux qui survivent, deux pauvres enfants, sans soutien, Julien et Marie Julot, âgés d'une douzaine d'années.

Ils ne sont pas d'ailleurs hors de danger, au contraire, et pour le petit garçon notamment, M. le docteur Hacque a des craintes très sérieuses.

La sépulture des cinq victimes a eu lieu lundi.

Explosion d'une machine à battre

On nous rapporte que la semaine dernière une machine à battre a fait explosion à Maulévrier. Cette explosion n'a pas produit d'accidents de personnes, mais elle a mis le feu à des paillets.

Les dégâts sont estimés à 4,500 francs.

L'escadre du Nord aux Sables

Nous avons annoncé l'arrivée aux Sables de l'escadre du Nord, dont la visite coïncidera avec celle de M. Barthou, ministre des travaux publics.

Cette escadre est ainsi composée:

Le *Suffren*, portant le pavillon du commandant en chef, le vice-amiral Brown de Colstoun; la *Victorieuse*, portant le pavillon du vice-amiral Barera; le *Jean-Bart* et l'*Isly*, croiseurs de 1^{re} classe; le *Requin*, le *Furieux*, le *Fulminant*, le *Tonnerre*, garde-côtes; l'*Epervier*, croiseur-torpilleur; le *Surcouf*, croiseur cuirassé de 3^e classe; la *Lance*, la *Salve*, le *Turco*, le *Vélocé*, avisos torpilleurs.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 26 août. — Fernand-Henri Delaporte, rue du Portail-Louis, 54.

MON SIGNALLEMENT

Pour bien me reconnaître, amateurs du Congo, J'ai le nom de mon père incrusté dans ma peau; Les boîtes où je dors, par des bandes fermées, Conservent mes parfums pour les belles aimées.

A. Delayer, au savonnier Victor Vaissier.

CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Visite de l'Escadre du Nord Aux SABLES-D'OLONNE

TRAIN DE PLAISIR

L'administration des chemins de fer a l'honneur d'informer le public que les gares ci-dessous désignées délivreront des billets d'aller et retour pour LES SABLES-D'OLONNE, valables pour le train de plaisir qui sera mis en marche, à l'occasion de la visite de l'Escadre du Nord, aux Sables-d'Olonne.

Prix des places des gares ci-contre aux Sables-d'Olonne (ALLER ET RETOUR):

De Saumur-Orléans, Saumur-Etat, Chacé-Varrains et Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg: 2^e classe, 8 fr. 50; 3^e classe, 6 fr. 50.

De Montreuil-Bellay, Larnay et Brion-sur-Thouet: 2^e classe, 8 fr.; 3^e classe, 6 fr.

Heures de départ et d'arrivée dans chaque sens

A L'ALLER: Départ des gares ci-dessous aux jours et heures indiqués ci-après:

De Saumur-Etat (train spécial), le samedi 4^e septembre, à 11 h. 8 soir; de Chacé-Varrains, à 11 h. 20; de Brézé-Saint-Cyr, à 11 h. 20.

Arrivée aux Sables-d'Olonne dimanche 2 septembre à 6 h. 26 du matin.

AU RETOUR: Départ des Sables-d'Olonne dimanche 2 septembre à 11 h. 55 du soir et arrivée aux gares ci-dessous aux jours et heures indiqués ci-après:

A Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg (train spécial), le lundi 3 septembre, à 4 h. 55 matin; à Chacé-Varrains, à 5 h. 6; à Saumur-Etat, à 5 h. 20.

Les billets pourront être pris à l'avance à partir du mardi 28 août; le guichet de distribution des billets sera fermé 15 minutes avant l'heure du départ du train de plaisir.

Il n'est fait en faveur des enfants aucune réduction sur les prix ci-dessus.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

seule et il rudoie facilement le pauvre monde. — Alors M. Simiès n'est pas aimé dans le pays?

— Guère, murmura le vieillard. Ça ne devrait pas être à moi de le dire puisque sa nièce me secourt, mais je ne puis m'empêcher de faire une différence entre les deux.

— Elle est bien charitable?

— Vous venez de le voir, mon bon monsieur; y a pas beaucoup de belles dames comme ça qui descendraient de cheval pour, de leurs jolies mains blanches, faire manger la soupe à un pauvre vieux qui n'est pas propre tous les jours. Que voulez-vous? quand on n'a plus ni yeux ni bras, ça n'est pas commode de faire sa toilette.

* Que oui, qu'elle est charitable, la demoiselle! seulement...

— Seulement quoi?

L'aveugle prit un air embarrassé.

— Faut pas vous en fâcher, monsieur, car je devine que vous vous intéressez à elle. Eh bien, Mam'zelle Mauduit est généreuse et admirable, mais y lui manque, quoi! un brin de ce qu'équ shore qu'ont les personnes pieuses. Elle ne sait pas consoler, comme on le fait quand on croit au bon Dieu. Y a dans mou vil-

lage des sœurs religieuses qui ne sont pas riches, mais qui vous relèvent le cœur par de bonnes paroles; après leur visite on n'a souvent pas beaucoup plus de quoi, mais on supporte mieux sa misère.

— Vous avez raison, mon brave. Ce n'est pas la faute de Mademoiselle Mauduit si le sens chrétien lui manque; comme vous lui devez de la reconnaissance, priez pour elle et pour son oncle, cela leur fera grand bien.

Quand Albéric revit Gilberte, avec son tact ordinaire il ne fit aucune allusion à la petite scène dont il avait été témoin, et la jeune fille lui en sut gré: elle avait horreur des flatteries. Il ne parla plus avec elle que des choses insignifiantes jusqu'à son départ qui eut lieu le lendemain.

En descendant de sa chambre pour faire ses adieux à la petite société des Marnes et à son oncle, il rencontra Gilberte dans le vestibule. Elle s'approcha de lui comme pour lui souhaiter un bon voyage et lui tendit la main.

— Quoique je ne les connaisse pas, présentez mes respects à vos parents et mes amitiés à vos sœurs, dit-elle; ce que vous m'avez dit d'eux tous m'a donné l'envie de les connaître.

Etudes de M^e POPIN, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Le samedi 8 septembre 1894, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire,

EN SIX LOTS, D'UNE

Maison d'habitation

Et ses Dépendances

Située à Rou-Marson, et de Cinq parcelles de Terre et Vigne, Sises dite commune de Rou-Marson, aux lieux dits : Le Clos-Chien, sur lequel se trouve une très belle cave voûtée, la Pièce-Grasse et les Pâtis.

Mise à prix totale, 4,350 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;
2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etudes de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, 13, rue Dupetit-Thouars, successeur de M^e Louis ALBERT,
Et de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION

ENTRE MAJEURS ET MINEURS D'UNE

Pièce de Terre

Située commune de Coron (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 30 septembre 1894, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Jacques Cochard, journalier, époux de dame Rose Guéret, demeurant à la Grande-Nouzillière, commune de Coron ;

2^o Mademoiselle Renée Cochard, majeure, célibataire, sans profession, demeurant à la Grande-Nouzillière, commune de Coron ;

3^o Madame Marie Cochard, épouse assistée et autorisée de M. Louis Renault, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Grande-Nouzillière, commune de Coron ;

4^o Madame Sophie Cochard, veuve en premier mariage de M. Jean Chemineau et épouse en deuxième nocces de M. Pierre Ripand, cultivateur, de lui assistée et autorisée, avec lequel elle demeure à la Boulière, commune de Coron ;

5^o Mademoiselle Marie-Sophie-Françoise Cochard, célibataire majeure, domestique, demeurant à Touche-Martin, commune de Saint-Georges-Châtelais ;

6^o M. Pierre-Henri-Eugène Cochard, journalier, demeurant à Soulanges ;

7^o Madame Marie Maillot, journalière, veuve de M. Pierre Cochard, demeurant à Soulanges, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de M. Joseph-Eugène Cochard et de Mademoiselle Rosalie-Marie Cochard, enfants mineurs issus de son mariage avec ledit sieur Pierre Cochard, décédés ;

Ayant les sus-nommés M^e BARON pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelés de : M. André Besson, clerc de notaire, demeurant à Coron, pris au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des deux mineurs

Cochard, sus-nommés, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et M. Jacques Cochard, leur subrogé-tuteur aussi sus-nommés, M. Besson nommé à cette fonction, de lui acceptée, par délibération du conseil de famille desdits mineurs prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Pontaine, le cinq août mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE

Une pièce de terre, nommée le flacheau-du-Bas, située commune de Coron, cadastrée à la section D, polygone 14, numéro 3, pour une contenance de soixante-trois ares, joignant au nord M. Marchand, baie à ce dernier, au levant et au sud M. Dénêcheau, baie dépendant de ladite pièce de terre, et au couchant le chemin des Pellerinières.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e BARON, successeur de M^e ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^e RICOU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le trente août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, 1^o ce . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

Le samedi 8 septembre 1894, à 1 heure du soir, en l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire,

Une Petite Campagne

Sise à Montagland, commune de Bagnaux, appartenant à M. et M^{me} PETIT,

Contenant : Pavillon, terrain en jardin et vigne, et accessoires.

Contenance : 48 ares 38 centiares.

Mise à prix : 2,000 fr.

Calculé de traiter avant l'adjudication.

S'adresser, soit à M. PAUL TAVEAU, expert à Bagnaux, soit à M^e LELIÈVRE, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Située quai de Limoges, n^o 58, pouvant servir à un commerce de gros,

Comprenant :

Habitation et grands magasins, écuries, caves, etc., le tout d'une contenance de 300 mètres environ.

Prix modéré. — Facilité de paiement.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, ou à M. MATHELIE, Grand'Rue, n^o 60, à Saumur.

BONNE OCCASION A SAISIR

A CÉDER

Après affaires faites

HOTEL et CAFÉ de la NOUVELLE-GARE.

S'adresser à M. DARNAULT.

A VENDRE

Un CHIEN courant excellent

Quatre ans.

S'adresser au garde de M. le baron Le Pelletier, château de Salvart.

A VENDRE

Deux Belles Cuves

Contenant chacune 36 hectolitres

S'adresser à M. BABIN, tonnelier à Munet.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

Jolie MAISON

Avec Cour et Jardin renfermé de murs.

Située rue de la Croix-Verte, n^o 92 (ancienne route d'Angers)

S'adresser à M. MILSONNEAU, 9, rue Nationale.

E. MIGNON

Fers et Charbons — Saumur.

On demande de suite un jeune homme muni de bonnes références.

M. et M^{me} Venturini

DENTISTES

Rue du Portail-Louis, 52, Saumur

Ont l'honneur de prévenir la classe ouvrière qu'à partir du 20 août prochain, tous les lundis, de 9 h. à 11 h. du matin : extractions sans douleur, entièrement gratuites pour les pauvres. Consultations gratuites tous les jours. Atelier de prothèse.

M. Venturini a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir directement d'Amérique une nouvelle machine Pesster lui permettant de livrer une pièce dentaire en 12 heures. Solidité garantie. Les dentiers défectueux sont transformés. Réparations de toutes sortes de dentiers, n'importe quel système, à des prix modérés défiant toute concurrence.

ON DEMANDE un bon jardinier et connaissant bien la taille des arbres pour le 1^{er} octobre prochain.

S'adresser au bureau du journal.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 — —
Armagnac, 50 — 2.00 — —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRÉ.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 4, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

MAISON CRÉMIÈUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

à 35 FRANCS

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles.	90 et 1 50	Crème foie gras truffée, 75, 1 10, 2 25
Confit d'oie, de dinde ou de canard.		Pâtés foie gras truffés, 95, 1 90 à 4 50
Poulet à la gelée.	1 90 à 4 90	Mauviettes au foie gras, 2 25 et 3 25
Tripes mode de Caen. 75, 1 20 et 2 25		Andouillettes truffées, 1 20
Tête de veau.	95, 1 50 et 2 90	Saucisses Rossini, 1 20
Conserves à réchaud (toutes les sortes)		SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.

Fromages en boîtes : Pont-Lévêque, Camembert et Fin de siècle

Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

SAVONNERIE DE MÉZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.



Savon d'Occuba

SAVON BLANC EXTRA PUR



EN VENTE PARTOUT

SAVON D'OCCUBA

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^o, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.